



Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2021

Version validée par le Conseil d'administration
en date du 6 avril 2022

Alan

Société anonyme au capital de 982.624,05 € entièrement libéré | N° 818 353 070 R.C.S. Paris | Société régie par le code des assurances | Siège social: 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris | Alan est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest - 75436 Paris

Sommaire

Synthèse	4
a. Notre vision, nos piliers	4
Quelle est notre vision ?	4
Qui sommes-nous ?	4
Nos trois piliers	5
b. Notre capital	5
Des fonds propres et des partenaires solides	5
Une couverture en capital plus de cinq fois supérieure au seuil réglementaire	5
c. Notre année 2021	6
Une très forte croissance commerciale	6
Un partenaire santé global	6
Un renforcement de notre offre produits	7
Une technologie de gestion des sinistres unique	7
d. Nos produits d'assurance complémentaire santé	8
Trois standards de complémentaire santé	8
Des offres 100% sur mesure	8
Nos offres en Espagne et en Belgique	8
Une offre de prévoyance dédiée	8
Alan Prévoyance	8
01. Activité et résultats	9
a. Activité	9
Nom et forme juridique	9
Autorité de contrôle	9
Actionnariat	9
Auditeur externe de l'entreprise	10
Empreinte géographique	10
Produits d'assurance/Lignes d'activité	11
b. Souscription et développement de l'activité	12
Faits marquants de l'exercice	12
Résultat de souscription	16
Résultat des investissements	17
Résultats des autres activités et autres informations	17

02. Système de gouvernance	18
a. Informations générales sur le système de gouvernance	18
Dirigeants effectifs	18
Conseil d'administration	18
Culture interne et organisation	18
Politique de rémunération	19
b. Exigences de compétence et d'honorabilité	19
c. Système de gestion des risques et contrôle interne	20
Gestion des risques	20
Contrôle interne	21
d. Fonction d'audit interne	22
e. Fonction actuarielle	23
03. Profil de risque	24
a. Risque de souscription	24
b. Risque de marché	25
c. Risque de crédit	25
d. Risque de liquidité	26
e. Risque opérationnel	26
f. Capital de solvabilité requis et profil de risque	27
04. Valorisation à des fins de solvabilité	29
a. Actifs	29
b. Provisions techniques	30
Segmentation - Catégories homogènes de risques	30
Valorisation des provisions techniques	30
c. Méthodes de valorisation alternative	32
d. Autres passifs	32
05. Gestion du capital	33
a. Fonds propres	33
b. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	33
c. Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital	34
06. Annexe	35
S23.01 Fonds propres/MCR	35

Synthèse

a. Notre vision, nos piliers

Quelle est notre vision ?

La mission d'Alan est de rendre la santé personnelle, proactive et plus holistique pour tous, en essayant d'être l'entreprise de santé la plus centrée sur ses membres au monde.

Partenaire de plus de 14 000 entreprises fin 2021, Alan connaît les préoccupations des salariés et directions de ressources humaines d'aujourd'hui et de demain.

Alan s'appuie sur son modèle d'assureur complémentaire santé entièrement intégré de la conception des produits d'assurance, à la gestion automatisée des remboursements en passant par la distribution et au conseil sans intermédiaire.

Pour les membres, l'expérience mobile donne accès à une assurance complémentaire santé extraordinairement simple et performante combinée à des services de santé (comme la clinique virtuelle Alan et Alan Mind), du contenu, de la prévention, et des paiements immédiats.

Les RH gagnent du temps et réduisent la charge administrative, grâce à des outils de gestion et de suivi de consommation automatisés, simples et humains, conformes aux règles URSSAF.

Qui sommes-nous ?

Alan est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 818 353 070.

Le 23 octobre 2016, Alan a reçu, au terme d'un examen complet par le superviseur financier français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'autorisation réglementaire (**agrément**) pour concevoir, commercialiser et assurer en France ses propres produits d'assurance complémentaire santé, couramment appelés "**mutuelle santé**" (opérations correspondant aux branches 1 et 2 mentionnées à l'**article R. 321-1 du code des assurances**).

En août 2020, Alan a reçu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour étendre la commercialisation de ses produits d'assurance en Belgique et en Espagne.

Nos trois piliers

Pour réaliser notre vision, nous nous appuyons sur trois piliers centrés autour de nos membres :

1. Offrir à nos membres et aux entreprises la couverture et les services dont ils ont besoin,
 2. au prix le plus transparent
 3. avec l'expérience la plus simple, rapide et enchantante possible
- ... pour l'assurance et les services de santé.

Le but final : rendre accessible à tous un parcours santé personnalisé, holistique et préventif, avec une expérience client inégalable.

b. Notre capital

Des fonds propres et des partenaires solides

Alan dispose d'un bilan sûr, avec plus de 151 M€ de capitaux propres fin 2021. Cette solidité a été encore davantage renforcée avec une nouvelle augmentation de capital de 175 M€ finalisée au mois d'avril 2022, dans le cadre d'une opération de financement pour un montant total de 185 M€ destinée à soutenir le développement d'Alan.

Alan est appuyée par des partenaires réassureurs de premier plan : CNP Assurances, premier assureur de personnes en France, Swiss Re, premier réassureur mondial et Gen Re, leader américain de la réassurance, depuis 2022.

Une couverture en capital plus de cinq fois supérieure au seuil réglementaire

Alan couvre 5,4 fois l'exigence de capital de solvabilité requise par la réglementation Solvabilité 2, avec des fonds propres éligibles à la couverture des risques assurantiels de 116 M€ à fin 2021. Alan couvre également plus de 21 fois le niveau du capital minimum requis (5,4 M€) par la réglementation à fin 2021.

En prenant en compte l'augmentation de capital finalisée en avril 2022 :

- Le ratio de solvabilité est plus de 13 fois supérieur aux exigences réglementaires ;
- Le niveau de fonds propres prudentiels est 54 fois supérieur au minimum de capital requis.

x5,4

les fonds propres
"Solvabilité 2"
d'Alan à fin 2021
par rapport
au capital de
solvabilité requis.

c. Notre année 2021

Une très forte croissance commerciale

Fin 2021, plus de 255,000 membres sont assurés par Alan (+86 % en un an)..

Les résultats commerciaux ont suivi une croissance soutenue tout au long de l'année 2021 en s'appuyant sur :

- +50 000 nouveaux membres ayant rejoints Alan au 1^{er} janvier 2021 après **une campagne de renouvellement 2020 réussie**
- La **signature de nouveaux contrats en France** (+70 000 membres)
- La **croissance organique de l'effectif des entreprises clientes** (+2.6% de croissance mensuelle)
- Le **succès de nos offres en Espagne et en Belgique**, avec plus de 12 000 nouveaux membres couverts depuis le lancement et des taux de croissance supérieurs à la France au même stade de développement
- Un **taux de rétention** de plus de 94%

Un partenaire santé global

Pour faire d'Alan la première *super-application* partenaire de santé, un ensemble de services digitaux ont été développés et lancés en 2021 :

- **Alan Mind**, pour la santé mentale des collaborateurs en entreprise : grâce à l'acquisition de l'entreprise Forward Human Inc (application Jour) en mai 2021 et l'intégration de ses équipes, Alan a créé un **partenaire personnalisé de bien-être mental**, dans une application. La demande est forte : dès le lancement fin 2021, plus de 5,000 membres ont choisi d'adhérer à ce nouveau service
- **Alan Clear**, pour remodeler l'expérience des soins ophtalmologiques : un ensemble de fonctionnalités ont été développées en 2021 et lancées en 2022 pour simplifier le parcours patient grâce au numérique et réduire les coûts des soins optiques (achat de lunettes en ligne, essai en réalité virtuelle...)
- **Alan Clinic**, pour simplifier l'accès à la prévention et aux soins : chat médical, téléconsultations ou encore notifications personnalisées permettent d'accompagner efficacement les assurés Alan dans leur santé.

Un renforcement de notre offre produits

Sur toutes nos offres assurance :

- Déploiement d'**une offre sur mesure** de produits d'assurance **destinée aux plus grandes entreprises**
- Amélioration continue de l'outil de tarification interne et construction d'une architecture permettant d'**intégrer de nouveaux types de garanties** au moteur de gestion des sinistres
- Poursuite des efforts sur l'**excellence opérationnelle des processus de gestion** (automatisation, paiements instantanés, détection des fraudes) et de **support client** (taux de satisfaction client - CSAT supérieur à 95 % fin 2021)

Pour les contrats Prévoyance :

- **L'internalisation des processus de facturation et collecte des primes** a permis de simplifier radicalement l'expérience proposée
- **Un outil de gestion des sinistres en prévoyance a été développé en interne** et sera déployé en 2022

Alan as a Service

- **Lancement de l'initiative Alan as a Service**, mettant à disposition les services digitaux, les processus de gestion et les services de santé développés par Alan au service des assurés d'autres assureurs partenaires.

Une technologie de gestion des sinistres unique

Afin de fiabiliser la chaîne de remboursement et d'en raccourcir les délais, tout en confirmant l'excellence du service client (2 min de temps moyen de réponse sur le chat, *Net Promoter Score* +66), Alan a développé une infrastructure unique de gestion automatisée des sinistres d'assurance santé.

Fin 2021 :

- **70% des soins déclarés sont désormais remboursés en moins d'une heure et 95 % en moins d'une journée** – souvent avant même le remboursement de la Sécurité sociale ;
- **Près de 95% des remboursements étaient gérés sans intervention humaine**

d. Nos produits d'assurance complémentaire santé

Trois standards de complémentaire santé

Alan Pink

Couvre l'essentiel des soins, pour un tarif très compétitif.

Alan Green

Assure une protection complète pour des cotisations maîtrisées.

Alan Blue

Des remboursements élevés, quel que soit le praticien choisi.

Des offres 100% sur mesure

Des offres pour les hôtels, cafés, restaurants

Alan Litchi

Couvre l'essentiel pour un tarif abordable.

Alan Cerise

Couvre l'essentiel, avec un remboursement élevé de l'optique, de la médecine douce et des aides auditives.

Alan Pomme

Assure une protection complète pour des cotisations maîtrisées.

Les TNS

Alan Santé

Protège les indépendants avec des cotisations abordables.

Les professionnels du service à la personne

Alan Plume

La couverture santé des professionnels du service à la personne, qui couvre l'essentiel pour un tarif maîtrisé.

Et les grandes entreprises

Alan Tailored

Une couverture sur-mesure, qui s'adapte aux besoins des entreprises de plus de 100 salariés

Nos offres en Espagne et en Belgique

Alan Salud

Une complémentaire à destination des entreprises, permettant l'accès à un ensemble de services médicaux dans un réseau de praticiens dédiés.

Alan Green

Des offres complémentaires proposant des garanties relatives aux hospitalisations et aux soins dentaires et/ou ambulatoires, ainsi que des services de support médical et psychologique.

Une offre de prévoyance dédiée

Alan Prévoyance

Une prévoyance complémentaire incapacité / invalidité / décès à destination des entreprises, conçue sur-mesure, assurée par CNP Assurances distribuée et gérée par Alan en tant qu'intermédiaire d'assurance.

01. Activité et résultats

a. Activité

Nom et forme juridique

Alan est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 818 353 070.

Le 23 octobre 2016, Alan a reçu, au terme d'un examen complet par le superviseur financier français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'autorisation réglementaire (**agrément**) pour concevoir, commercialiser et assurer en France ses propres produits d'assurance complémentaire santé, couramment appelés "**mutuelle santé**" (opérations correspondant aux branches 1 et 2 mentionnées à l'**article R. 321-1 du code des assurances**).

L'activité d'Alan est régie par le code des assurances.

Le siège social d'Alan est situé à Paris : 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris.

Autorité de contrôle

En tant qu'assureur agréé en France, Alan est soumise au contrôle de l'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution** (ACPR) : 4, Place de Budapest - CS 92459. 75436 PARIS Cedex.

Actionnariat

Alan est une société indépendante principalement détenue par ses fondateurs et ses salariés. Elle n'est la filiale d'aucune société.

Au 31 décembre 2021, les personnes suivantes détenaient chacune une participation qualifiée dans Alan, c'est-à-dire plus de 10 % du capital d'Alan de manière directe ou indirecte :

- **M. Jean-Charles Samuelian**, cofondateur et président-directeur général ;
- **M. Charles Gorintin**, cofondateur et directeur général délégué ;
- Le fonds de capital risque **Index Ventures**, basé à Londres.

Parmi ses autres principaux actionnaires, Alan est notamment soutenue par des fonds d'investissement de premier plan français (**Partech Ventures**) et internationaux (**Temasek**, etc.).

Chaque salarié d'Alan est intéressé au capital d'Alan au travers de la détention de **bons de souscription de parts de créateur d'entreprise** (BSPCE) ou d'options (pour les salariés non basés en France).

Afin d'appuyer sa croissance, Alan a finalisé en avril 2021 une levée de fonds pour un montant total de 185 M€, conduite par les fonds d'investissement **Coatue Management**, Dragoneer, Exor et les actionnaires historiques d'Alan.



Depuis les débuts d'Alan, nous avons fait un effort particulier pour choisir des investisseurs internationaux de premier plan, partageant notre vision de long-terme, tout en construisant un gouvernance solide.

Auditeur externe de l'entreprise

L'audit externe a été confié à la société KPMG Audit - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense représentée par M. Régis Tribout, commissaire aux comptes.

Le mandat d'auditeur externe expire à la fin de l'exercice 2022. Il fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres au cours de l'année 2022.

Empreinte géographique

Depuis son autorisation reçue en 2016, Alan exerçait exclusivement son activité d'assureur en France.

En août 2020, Alan a reçu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour **étendre la commercialisation de ses produits d'assurance en Belgique et en Espagne**.

En 2022, Alan commercialise des contrats d'assurance complémentaire santé :

- en France pour les entreprises et les travailleurs non-salariés ;
- en Espagne et en Belgique pour les entreprises.



Notre approche européenne s'appuie sur des efforts de différenciation technologique importants. Nous avons développé une plateforme commune qui nous permet des économies d'échelles opérationnelles et de proposer rapidement l'expérience utilisateur Alan dans chaque pays pour des délais de mise sur marché et une différenciation très rapide par les utilisateurs.

Produits d'assurance/Lignes d'activité

Les produits d'assurance complémentaire santé sont conçus et gérés par Alan. Ils sont distribués directement par Alan sans intermédiaire et se caractérisent par leur simplicité avec une souscription. La souscription est réalisée en ligne sur le [site d'Alan](#) avec un accompagnement dédié pour les grandes entreprises.

En France, au 31 décembre 2021, Alan commercialise :

- **Trois offres de produits collectifs standards d'assurance frais de santé** : Alan Green (produit historique) ainsi que ses options individuelles facultatives, Alan Blue (produit premium) et Alan Pink (produit entrée de gamme) ;
- Leurs équivalents offres Alan Cerise, Pomme et Litchi **dédiés au secteur HCR** (Hôtel Café Restauration) ;
- Le produit Alan Plume pour les salariés du secteur des **services à la personnes** ;
- des produits collectifs sur-mesure "Alan Enterprise" pour les entreprises de taille **intermédiaire et les grandes entreprises** ;
- deux produits d'assurance frais de santé à destination des **travailleurs non salariés et des particuliers** (produit dont la commercialisation a été arrêtée en 2020).

En Espagne, Alan commercialise depuis 2020 un produit collectif standard destiné au marché espagnol : Alan Salud (accès et couverture des soins réalisés au sein du réseau de notre partenaire DKV).

En Belgique, Alan commercialise au 31 décembre 2021 :

- **Six produits d'assurance collectifs** destinés au marché belge et offrant une couverture hospitalière, une couverture déambulatoire classique et/ou une couverture déambulatoire dentaire.
- **Un produit individuel** Alan Otter (couverture déambulatoire classique + hospitalière).

Le marché français représente encore, fin 2021, 95 % du portefeuille d'assuré d'Alan.

Alan distribue par ailleurs, en complément de ses contrats d'assurance de frais de santé en France, des contrats de prévoyance collective d'entreprise conçus spécifiquement par CNP Assurances pour Alan.



Alan propose des couvertures complémentaires santé et une expérience utilisateur unique en France, en Belgique et en Espagne. L'ensemble des produits sont distribués sans intermédiaire par Alan sur notre site www.alan.com.

b. Souscription et développement de l'activité

Faits marquants de l'exercice

Activité

L'exercice 2021 a été marqué par le développement rapide des activités d'assurance complémentaire santé collective (entreprises) et individuelle (travailleurs non-salariés).

L'intégration des contrats collectifs nouvellement acquis lors de la campagne de renouvellement 2020 a été une réussite. Le portefeuille d'assurés est passé de 96,000 assurés fin décembre 2020 à près de 150,000 début janvier 2021 sans soulever de difficulté opérationnelle.

La taille du portefeuille d'assurés a crû de 86 % en 2021 et dépasse 255,000 assurés en fin d'année. Cette croissance est en ligne avec l'objectif initialement fixé. La société a démontré sa capacité à soutenir sa croissance sur ses secteurs historiques tout en proposant une offre élargie, ciblant de nouveaux marchés. Le développement observé est la combinaison :

- d'une croissance organique soutenue du portefeuille tout au long de l'année (+2.6% de croissance mensuelle) ;
- en France, d'un développement moins rapide qu'attendu sur le segment des grands comptes (forte concurrence et blocages techniques résiduels) et d'un renforcement des règles internes de souscription ;
- d'un succès commercial marqué en Belgique et d'un développement plus lent qu'anticipé en Espagne.



Dans un souci de transparence, Alan communique régulièrement sur le développement de son activité, ses réussites et ses échecs. Vous pouvez retrouver directement en ligne la **lettre annuelle** à nos actionnaires ainsi que les communications trimestrielles qui sont partagées avec eux.

Équipe

En parallèle, la société a renforcé son équipe avec le recrutement de nouveaux collaborateurs grâce à des processus d'intégration très robustes et une culture unique faisant de sa marque employeur l'une des plus attrayantes d'Europe pour les meilleurs talents.



Nous avons présenté en détail la culture d'Alan et comment allier Excellence et Bien-être dans le livre **Healthy Business**.

Cette culture d'entreprise forte est l'un des piliers du fonctionnement d'Alan. Alan a été désignée en 2021, **première marque employeur Tech en France** en 2021 selon Linked-In.

Fin 2021, Alan et ses filiales comptaient plus de 450 salariés déjà actifs ou ayant signé un contrat de travail pour 2022.

Les nouveaux recrutements ont notamment permis :

- la croissance des équipes d'ingénieurs informatiques ;
- le développement de la force de vente commerciale ;
- le renforcement des fonctions support (finance, légal, risque, etc).



Chez Alan, nous investissons en permanence dans l'innovation et la technologie. Pour cela, nous faisons grandir rapidement notre équipe avec des talents internationaux afin de sans cesse apporter de nouvelles fonctionnalités à nos membres et à nos entreprises.

Évolutions produits et technologiques

Assurance et excellence opérationnelle

Parmi les évolutions principales en matière de produit, l'année 2021 a été marquée par :

- **l'accélération du déploiement d'une offre personnalisée de produits d'assurance collectifs** (prix et/ou couverture adaptés aux données démographiques et au montant passé des frais de santé), destinée aux plus grandes entreprises ;
- la poursuite des efforts en matière d'excellence opérationnelle **des processus de gestion** (automatisation, paiements instantanés, détection des fraudes) et **de support client** (taux de satisfaction client - CSAT supérieur à 95 % fin 2021) ;
- **l'amélioration continue de l'application Alan** et des services disponibles ;
- pour les contrats de prévoyance distribués par Alan **en partenariat avec CNP Assurances** :
 - l'internalisation des processus de facturation et collecte des primes a permis de simplifier radicalement l'expérience proposée aux assurés et aux entreprises clientes ;
 - la société a développé son outil de gestion des sinistres en prévoyance qui sera déployé en 2022.

Services de santé intégrés

La société a poursuivi et accéléré le développement de services numériques de santé venant s'intégrer et compléter les produits d'assurance complémentaire santé distribués par la société avec l'objectif de permettre à Alan de devenir la première *super-application* de santé. Par exemple, l'année 2021 a été marquée par quatre initiatives majeures :

1. Le lancement d'Alan Mind, service dédié au bien-être mental des collaborateurs en entreprise.

Alan Mind est un service ouvert à toutes les entreprises qu'elles soient, souscripteurs d'un contrat d'assurance Alan ou non, et à leurs collaborateurs. Suite à l'acquisition de Forward Human Inc (qui développe et exploite l'application Jour sur le marché US essentiellement) en mai 2021 et l'intégration de ses équipes au sein d'Alan, Alan a pu construire une nouvelle offre de santé mentale et répondre à la très forte demande : dès le lancement au quatrième trimestre 2021, plus de 5,000 membres ont choisi d'adhérer à l'offre Alan Mind.

alan mind La solution complète de bien-être mental

5 000 membres en France
600 en Espagne et 300 en Belgique

Ils nous font confiance

BIO SERENITY Smart Healthcare Solutions **Brut. talk** L'ORÉAL
JOONE CHANCE **leeto** Masteos

2. L'élargissement du périmètre de la clinique virtuelle d'Alan.

Cette offre d'accès à des services de santé (chat médical, téléconsultation etc.) permet de proposer une offre de service différenciée, d'accompagner efficacement les assurés Alan dans leur parcours de soins et de réduire les coûts associés.

alan clinic Votre **accès direct** au système de santé

- **L'équipe de santé Alan dans votre poche**
Disponible tous les jours de la semaine en chat et en vidéo
- **Un plan de soin personnalisé**
Rappels intelligents pour votre prochaine visite de routine chez le dentiste ou chez l'opticien
- **Une carte des professionnels de santé**
Pour trouver le bon praticien pour un rendez-vous physique

50% Des utilisateurs d'Alan Clinic qui prévoient d'aller chez le médecin déclarent finalement **ne pas en avoir eu besoin** grâce au chat médical

3. L'application Alan Baby, **arrêtée début 2022**, qui a permis d'accompagner plus de 35,000 parents grâce à un soutien médical (médecins, sage-femmes et infirmières puéricultrices) et à une information professionnelle, de qualité, personnalisée et non culpabilisante sur les problématiques de parentalité.

lotsati, 08/12/2021

Des nuits tranquilles !

*Un grand merci pour votre accompagnement ! Mon bébé de 3 mois et demi dort enfin dans son lit et fait des nuits de 8h et deux siestes de 2h en journée. C'est incroyable ! En l'espace de 3 semaines, j'ai mis en application les conseils donnés et ça a fonctionné 🥰
Hâte de découvrir les nouveaux programmes ! Encore merci !*

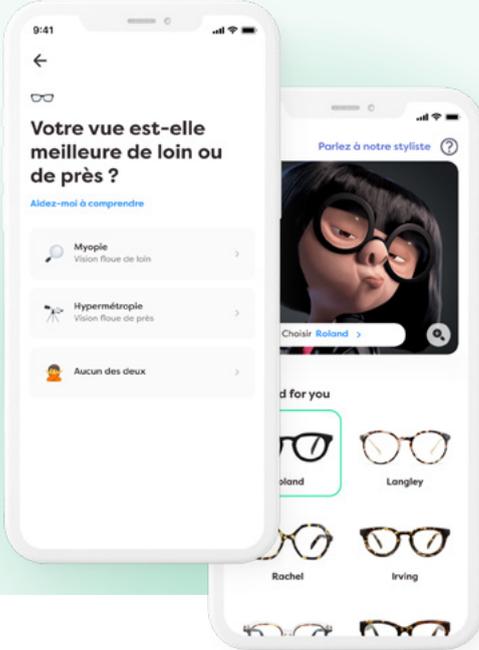
PS : j'ai aussi pu obtenir de l'aide via le chat avec une sage femme et une pédiatre. Top 🙌

4. Le développement du service Alan Clear (lancé début 2022) dont l'objectif est de remodeler l'expérience des soins ophtalmologiques numériques de simplifier l'expérience pour les assurés Alan au meilleur prix possible.



Une expérience personnalisée, intuitive et proactive des soins optiques

- **Des rappels proactifs et personnalisés pour les rendez-vous chez l'ophtalmo**
Les rappels sont fixés en fonction de votre profil optique
- **Un magasin de lunettes dans l'application, ouvert 7 jours sur 7, 24h sur 24**
Ouvert à 50% des membres en Janvier 2022
Choisissez parmi 50 paires et essayez les directement dans l'application. Faites vous livrer votre paire chez vous en 4 jours, et renvoyez les sans justification si besoin
- **Commandez en quelques clics**
Prenez une photo de votre prescription, et c'est fait !
Les coût est 100% pris en compte par votre assurance (nous !)



Résultat de souscription

Le volume de primes d'assurance acquises sur l'exercice s'élève à 81,0 M€ (contre 37,1 M€ en 2020), reflétant à la fois le développement rapide d'Alan et le caractère cyclique des ventes et des revenus associés : la plupart des contrats signés à partir de l'automne 2021 concernent des contrats débutant au 1^{er} janvier 2022. Au 1^{er} janvier 2022, le volume annualisé de primes à facturer (*Annual Recurring Revenue*) en santé et prévoyance s'élevait à 161 M€.

La rentabilité technique, portée par les contrats collectifs (92 % du portefeuille), s'est dégradée par rapport à l'exercice 2020. Cette dégradation marquée est notamment le fruit d'une sinistralité exceptionnellement élevée sur le marché français au premier semestre 2021 (sous l'effet combiné de la crise sanitaire du Covid19 et de la pleine entrée en vigueur de la réforme du 100 % Santé). Dans ce contexte, la campagne de renouvellement 2021 a été un succès important. Alan a continué à renforcer la confiance de ses clients, grâce à une communication et un modèle de tarification simple et compréhensible. Le taux de résiliation est resté très faible (moins de 6 % en 2021) compte tenu de la grande satisfaction des clients vis-à-vis du produit des services proposés par Alan ainsi que la communication transparente avec les entreprises clientes.

Alan poursuit une stratégie d'investissement importante compte tenu de ses ambitions de croissance sur les prochaines années. Les charges nécessaires au développement d'Alan sont donc volontairement élevées par rapport au volume de primes collecté en 2020, notamment sous l'effet de l'accroissement de la masse salariale. Le résultat technique brut 2021 s'établit à -51,8 M€ (vs. -33,1 M€ fin 2020).



Alan présente la croissance la plus élevée parmi tous les acteurs de l'assurance santé en France (+90 % en 2021). Cette croissance rapide suppose des investissements importants les premières années notamment afin de recruter une équipe proportionnée aux objectifs d'Alan. Ces investissements conduisent à un décalage entre les coûts pour Alan (immédiats) et les futurs revenus, et donc à des pertes financières les premières années.

Nous constatons que ces pertes peuvent parfois être utilisées par nos concurrents comme un argument contre Alan. Pourtant il s'agit d'une stratégie éclairée et validée avec nos investisseurs qui nous donnent les moyens financiers, avec plus de 475 M€ levés depuis la création de la société, pour pouvoir rapidement assurer plusieurs centaines de milliers de personnes en Europe.

Résultat des investissements

Alan n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2021.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme) auprès d'établissements financiers français de premier plan.

Résultats des autres activités et autres informations

Le résultat comptable de l'exercice 2021 (-56,3 M€ contre -32,5 M€ fin 2020) est principalement marqué par les dépenses liées au développement de la société (salaires, coûts de développements informatiques, etc.) et notamment la masse salariale en forte croissance.

02. Système de gouvernance

a. Informations générales sur le système de gouvernance

Dirigeants effectifs

Les deux dirigeants effectifs de la société sont :

- **M. Jean-Charles Samuelian**, cofondateur et président-directeur général ;
- **M. Charles Gorintin**, directeur général délégué, co-fondateur et *Chief Technical Officer* (CTO) ;

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, les administrateurs d'Alan sont :

- **Mme Connie Chan**, administratrice et représentante de Temasek ;
- **M. Charles Gorintin**, directeur général délégué, cofondateur et CTO ;
- **M. Jan Hammer**, administrateur et représentant d'Index Ventures ;
- **Mme Lubomira Rochet**, administratrice indépendante, nommée en juillet 2021 en remplacement de M. Guillaume Sarkozy ;
- **M. Jean-Charles Samuelian**, co-fondateur et président-directeur général ;

M. Philippe Laffont, représentant de Coatue Management, exerce le rôle de censeur (sans droit de vote) du Conseil d'administration.

Outre les réunions régulières du Conseil (neuf réunions en 2021), les administrateurs et les principaux actionnaires sont étroitement associés au suivi du projet au travers d'une lettre d'information ainsi qu'un rapport financier mensuel détaillé relatif au développement de la société.

Culture interne et organisation

Alan a mis en place une organisation fondée sur la **transparence et la responsabilisation** ("ownership"). Chaque décision fait l'objet d'une **communication écrite (absence de réunion) et partagée avec l'ensemble des collaborateurs**.

Cette organisation, reflétée dans les politiques écrites arrêtées par le Conseil d'administration, offre une grande réactivité dans la gouvernance de la société. Elle permet notamment de signaler immédiatement les dysfonctionnements qui pourraient être observés à l'ensemble des fonctions clés et à la Direction générale.

En 2021, les fonctions clés étaient assumées par :

- **Mme Marion Bergeret** pour la fonction de contrôle de la conformité, en remplacement de M. Paul Sauveplane ;
- **M. Laurent Guérin**, pour la fonction clé de gestion des risques ;
- **M. Paul Sauveplane** pour la fonction clé d'audit interne, en remplacement de M. Bertrand Robert ;
- **M. Fabrice Staad** pour la fonction actuarielle.

Politique de rémunération

La politique de rémunération fixée est simple et fait l'objet d'une publicité totale au sein de la société :

- **les salariés et les mandataires sociaux sont rémunérés selon une grille adaptée aux moyens de l'entreprise**, validée par la Conseil d'administration et partagée avec l'ensemble des collaborateurs et reflétant à la fois le degré d'expertise et l'expérience professionnelle des salariés. Les décisions de changement de niveau dans la grille sont prises par un comité dédié dans le cadre de l'évolution semestrielle de la performance semestrielle de chaque salarié et mandataire social par les autres collaborateurs ;
- **chaque salarié de la société est intéressé au succès de l'entreprise grâce à un programme de bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE) ou d'options** selon une grille également validée par le Conseil d'administration et partagée publiquement ;
- **les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération** pour l'exercice de leur fonction.

b. Exigences de compétence et d'honorabilité

Alan s'appuie sur une équipe de taille réduite. La compétence et l'expérience de chacun font l'objet d'un **examen approfondi avant toute décision de recrutement**. La procédure de recrutement inclut notamment :

- | | | |
|--|---|--|
| 1. une étape de sélection écrite ; | 3. un entretien comportemental ; | 5. une dernière étape de sélection dans le cadre d'une journée d'immersion (<i>Alan Day</i>). |
| 2. un ou deux entretiens techniques ; | 4. la prise de références professionnelles ; | |

A chaque étape les candidats sont évalués par plusieurs collaborateurs. La décision de recrutement d'un salarié relève de la compétence de la Direction générale après délibération par plusieurs membres de l'équipe impliquant au moins un des dirigeants effectifs (ou un des salariés les plus expérimentés pour certains rôles).

Au moment de leur recrutement les candidats doivent fournir les différents documents démontrant :

- la réalité des diplômes obtenus ;
- qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice d'une fonction au sein d'une société d'assurance.

De la même manière, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité s'assure que les investisseurs et les administrateurs n'ont exercé aucune fonction ou fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice de leur mandat.

c. Système de gestion des risques et contrôle interne

La société a mis en place une organisation fondée sur la transparence et la responsabilisation (“ownership”), chaque décision faisant notamment l'objet d'une communication écrite et partagée avec l'ensemble des collaborateurs.

Cette organisation permet à l'ensemble des fonctions clés et à la direction générale d'identifier immédiatement les dysfonctionnements qui pourraient être observés et contribue ainsi à l'efficacité du système de gestion et de contrôle interne.

La société veille à faire évoluer ce dernier afin de refléter le développement de son activité et les nouveaux risques sous-jacents (expansion internationale etc.).

Gestion des risques

En matière de gestion des risques, le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. En particulier, il :

- **approuve la politique écrite** de gestion des risques,
- **fixe le niveau d'appétence** aux risques de la société,
- **pilote l'évaluation interne des risques et la solvabilité (ORSA).** Il valide notamment la définition des scénarios stressés.

La communication hebdomadaire des principaux indicateurs et projets, les éléments détaillés envoyés chaque mois (renforcée des éléments de pilotage) ainsi que les informations détaillées reçues avant chaque réunion du Conseil permettent de créer un environnement favorable à la maîtrise des risques.

La politique écrite en matière de gestion des risques clarifie la responsabilité des employés d'Alan (“Alaners”) dans sa mise en œuvre.

Les chefs de projets (“owners”) et d’équipe (“Community/Unit leads”) sont notamment tenus de :

- identifier les risques associés aux processus dans lesquels ils sont impliqués ; construire des outils de suivi et de contrôle de premier niveau, afin de couvrir les risques identifiés, tout en veillant à maintenir un ratio coût/bénéfice maîtrisé ;
- alerter l’équipe lorsque des risques dévient significativement de leur trajectoire prévue ou lorsqu’un nouveau risque apparaît.

Le responsable de la fonction clé gestion des risques est notamment en charge de :

- définir le profil de risque de la société,
- s’assurer que les risques pris sont conformes aux orientations du Conseil d’administration en la matière,
- conduire l’évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA),
- communiquer au Conseil d’administration les risques identifiés comme significatifs, à son initiative ou sur demande.

Des audits peuvent être menés afin de renforcer la robustesse du système de gestion des risques :

- audits internes, sous la supervision du responsable de la fonction audit interne ;
- audits externes, notamment des investisseurs ou des partenaires commerciaux.

Les conclusions des audits sont partagées sans restriction avec l’ensemble du personnel, de même que les actions correctrices entreprises.

Contrôle interne

La société veille également à construire un cadre de contrôle interne à même de protéger les intérêts de l’entreprise et de ses assurés et de s’assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société s’appuie sur cinq piliers définis dans le cadre de la politique écrite de contrôle interne validée par le Conseil d’administration et reflétés dans les Leadership principles de la société :

- **La responsabilisation des collaborateurs (“distributed ownership”)** : pour chaque projet, un propriétaire du sujet est identifié. Les salariés sont responsables des tâches qu’ils ont prises en charge et sont tenus d’agir au nom de l’ensemble de l’entreprise, au-delà de leur propre équipe ou communauté ;
- **La prise de décision factuelles** : toutes les décisions d’affaires sont documentées (format écrit) et fondées sur des preuves. Les propriétaires des sujets sont chargés de plonger dans les sujets ou de demander l’aide d’experts pour identifier la cause profonde des problèmes et les contraintes existantes. Les limites et le niveau de confiance d’une décision sont clairement partagés ;

- **La transparence de l'information ("radical transparency")** : la transparence est un principe fondamental guidant toutes les actions prises au sein de la société. La malhonnêteté est sanctionnée et la communication publique autour des problèmes ou difficultés identifiés est récompensée. Alan a mis en place des outils et des cadres pour une communication publique directe et régulière autour de tout dysfonctionnement identifié jusqu'à la direction et les membres du conseil d'administration (newsletter aux actionnaires, dossiers du conseil d'administration) ;
- **L'automatisation** : en tant que société technologique, Alan s'efforce de renforcer continuellement l'automatisation des processus qui peuvent être automatisés, d'embarquer des contrôles natifs des opérations et de réduire les erreurs ou les actions frauduleuses de l'exécution humaine.

La politique écrite de contrôle interne clarifie également les responsabilités en la matière :

- **Chaque Alaner est responsable :**

- de conduire son projet de manière transparente et en accord avec les objectifs fixés en interne ;
- de signaler toute action ou comportement problématique qu'il pourrait repérer ;
- d'exercer leur rôle dans le respect des politiques et processus internes. Ils s'assurent également qu'ils ont évalué les exigences des lois et règlements applicables.

- **La direction est responsable de la supervision du système de contrôle interne. Chaque Unit/Community Lead est responsable :**

- d'identifier les risques associés aux processus dans lesquels ils sont impliqués ;
- de construire des contrôles de premier niveau (les contrôles de premier niveau peuvent inclure par exemple des revues par les pairs, une dissociation effective des actions et des tâches de validation) et des mesures de surveillance pour couvrir les risques identifiés, tout en maintenant un rapport coût/bénéfice raisonnable.

- **La responsable de la fonction clé conformité est chargée :**

- d'évaluer les domaines de non-conformité et l'impact éventuel des modifications de l'environnement juridique sur les activités de l'entreprise ;
- de soutenir l'équipe pour assurer l'adéquation des processus, produits et services avec les exigences réglementaires ;
- d'informer la direction et l'équipe des attentes en matière d'évolution de l'environnement réglementaire.

d. Fonction d'audit interne

Les travaux conduits en 2021 incluent sept audits couvrant certains des principaux processus opérationnels d'Alan, notamment:

- la sécurité informatique et la confidentialité des données, y compris un audit de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
- la production et la qualité des informations financières ;
- les opérations d'assurance ;
- les opérations internes (legal, gouvernance et conformité).



En temps que société régulée, Alan fait chaque année l'objet d'audits réguliers qu'ils soient organisés par la société, ses actionnaires, ses partenaires commerciaux ou

les autorités publiques. En 2021, Alan a par exemple fait l'objet d'un **contrôle de la CNIL** dans le cadre de son programme de travail sur la protection des données de santé.

e. Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction clé "Actuariat" valide le lancement de nouveaux produits et l'équilibre tarifaire des produits commercialisés par la société et en assure le suivi technique (équilibre du portefeuille, révision des garanties ou de la grille tarifaire, etc.). Il veille à ce que les garanties commercialisées soient correctement libellées.

Le responsable de la fonction clé "Actuariat" est également chargé du contrôle du risque lié au provisionnement des engagements d'assurance de la société.

A ce titre, il formule, dans le cadre du rapport de la fonction actuarielle au Conseil d'Administration, une opinion sur :

- les procédures encadrant l'estimation des provisions techniques (provisions de sinistres, provisions de primes et marge pour risque des comptes prudentiels) ;
- la suffisance et la qualité des données utilisées pour la tarification et le provisionnement ;
- la politique de souscription et les évolutions tarifaires ;
- la politique de réassurance de la société.

Au cours de l'exercice 2021 la fonction actuarielle a notamment supervisé :

- la construction d'un outil de pricing interne permettant de proposer des contrats "sur-mesure" aux grandes entreprises ;
- les augmentations tarifaires en affaires nouvelles entrées en vigueur en 2021 (produits individuels et collectifs) ;
- le suivi permanent de l'équilibre technique du portefeuille d'assurés ;
- le processus d'inventaire ;
- les échanges avec les réassureurs et la mise en place d'un nouveau traité de réassurance ;
- le contrôle du risque lié au provisionnement des engagements d'assurance de la société.

03.

Profil de risque

a. Risque de souscription

Le risque de souscription en santé “reflète le risque découlant de la souscription d’engagements d’assurance santé compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l’exercice de cette activité”, c’est-à-dire l’évolution des dépenses de santé des assurés, de leur fréquence, ou de leur délai de paiement, ainsi que l’exposition de la société à des événements catastrophiques susceptibles d’affecter ses engagements d’assurance frais de soins (pandémie, etc.).

Le risque de souscription en santé tel que calculé par la formule standard est le principal contributeur au profil de risque d’Alan :

- la contribution de ce risque à l’exigence de capital réglementaire est renforcée par la croissance très rapide du portefeuille attendue en 2021, dans la mesure où le mode de calcul du capital de solvabilité requis sous Solvabilité 2 s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille ;
- compte tenu de la croissance très rapide du volume d’activité d’Alan, la contribution du risque de souscription à l’exigence de capital réglementaire est principalement portée par le module de “risque de primes” (risque d’une mauvaise anticipation de la sinistralité dans les futurs contrats à souscrire), qui s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille, et non du “risque de réserve” (risque d’une mauvaise estimation des sinistres ayant déjà eu lieu)
- Alan est également exposée à un risque de résiliation significatif puisqu’elle permet une sortie du contrat à tout moment par les sociétés souscriptrices, sans attendre la deuxième année ;
- la contribution du risque associé à un événement catastrophique (pandémie ou accident de masse) reste à l’inverse relativement faible compte tenu de l’activité d’Alan (assurance complémentaire) et du faible montant unitaire des sinistres.

Le risque de souscription fait l’objet d’un suivi régulier au sein de la société notamment au travers du suivi de l’équilibre tarifaire du produit commercialisé.

Dans le cadre des produits d’assurance commercialisés par Alan (complémentaire santé), **l’exposition aux risques de souscription en santé est notamment limitée** par :

- **la durée des contrats** : après un an, Alan a la possibilité de réviser les tarifs en cas de déviation défavorable de la sinistralité, voire de résilier le contrat dans le cadre des contrats pour les entreprises ;
- **le montant moyen et la volatilité réduite des sinistres** en assurance complémentaire santé ;

- **la liquidation rapide** des engagements en assurance complémentaire santé permet une connaissance rapide de la sinistralité réelle du portefeuille et donc un pilotage fin des risques ;
- les outils développés par Alan pour **automatiser la connexion aux caisses de Sécurité sociale (télétransmission)** ou pour permettre aux assurés de transférer leurs factures de manière électronique, conduisent à accélérer encore davantage les délais de traitement et de connaissance de la sinistralité réelle ;
- la mise en place d'un **programme de protection du bilan d'Alan** par le recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, auprès de réassureurs de référence (Swiss Re et CNP Assurances en 2021).



Le niveau exceptionnel de la satisfaction client par rapport aux autres offres d'assurance complémentaire santé sur le marché français (**Net Promoter Score** donné par les entreprises clientes +66 à fin 2021) nous permet d'afficher un **taux de résiliation des contrats extrêmement faible**. Cette qualité de service est maintenue en dépit de la hausse de la consommation de soins observée en 2021 et de la souplesse accordée aux entreprises clientes pour résilier librement leurs contrats.

b. Risque de marché

Alan n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2021.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme) auprès d'établissements financiers français de premier plan.

Alan ne détient aucune position hors bilan et n'est engagé dans aucune activité de titrisation.

Alan n'est pas exposée au risque de marché.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, de fluctuations affectant la qualité de crédit ou la solvabilité des contreparties d'Alan.

Alan n'ayant pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2021, elle n'est pas exposée au risque de spread (sensibilité aux variations des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque).

Le risque de contrepartie vise à évaluer "les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de

l'entreprise durant les douze mois à venir". Fin décembre 2021, Alan reste exposée à peu de contreparties : principalement ses partenaires bancaires et dans une moindre mesure son délégataire de gestion, ses entreprises clientes et ses réassureurs.

La contribution du risque de contrepartie au calcul de l'exigence de capital réglementaire par la formule standard s'élève à 5,9 M€ avant diversification.

Plusieurs éléments permettent notamment de maîtriser l'exposition globale d'Alan au risque de contrepartie :

- la solidité financière des réassureurs d'Alan et le contrôle de l'exposition (versements trimestriels) ;
- Alan travaille avec plusieurs partenaires bancaires français de premier plan (BNP Paribas, Société générale, Qonto, BPCE) ;
- le portefeuille de client est très largement diversifié ;
- les modalités de règlement de la prime d'assurance par les assurés (paiement mensuel par prélèvement automatique, à terme échu pour les entreprises et à échoir pour les particuliers) permet une plus grande réactivité dans le suivi des difficultés financières des clients et de limiter le risque d'accumulation d'impayés.

d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers.

Le risque de liquidité est particulièrement maîtrisé puisque l'intégralité des fonds détenus par Alan sont déposés sur des comptes à vue ou des dépôts à terme. Le niveau des liquidités détenues fin 2021 (159 M€) permettrait de faire face aux sorties de liquidité nécessaires au fonctionnement général de l'activité sur plusieurs années. Ce niveau a été encore davantage renforcé dans le cadre de l'augmentation de capital de 175 M€ conclue en avril 2022.

e. Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut se manifester de plusieurs manières dans le cadre de l'activité d'Alan. Outre les erreurs humaines, les fautes de salariés ou la fraude externe, Alan considère être exposée à plusieurs risques opérationnels parmi lesquels :

- **le risque lié à la défaillance de son système** : des pannes techniques, matérielles ou encore le défaut de service de l'un ou tous ses prestataires pourrait entraîner la défaillance de son système de gestion de la clientèle, de comptabilité, de trésorerie et plus généralement pourrait entraver le bon fonctionnement de son système d'information (infrastructure réseau et télécom notamment). Alan met en place des mesures visant à assurer la continuité de l'activité en cas de survenance de ce type de risque ;

- **le risque lié à la sécurité de son système** : ce risque vise principalement la disponibilité des systèmes ainsi que la protection des informations recueillies auprès des souscripteurs et assurés. La sécurité de ses systèmes d'informations est une priorité. Alan a par conséquent mis en place une procédure de surveillance permanente de son système visant ① à détecter toute anomalie dans son fonctionnement et ② à se prémunir contre les menaces extérieures ayant notamment pour objet de compromettre notamment la sécurité des données recueillies auprès des souscripteurs et assurés. Elle met aussi en place des tests d'intrusion réguliers, et adopte les meilleures pratiques en termes de techniques de chiffrement.

Compte tenu de son activité entièrement digitalisée et de sa croissance rapide Alan investit fortement sur la maîtrise du risque opérationnel. La maîtrise du risque opérationnel passe notamment par :

- **la responsabilisation de chaque salarié** associé à une culture écrite forte et des comptes rendus réguliers ;
- **l'automatisation progressive** d'un maximum de tâches pouvant conduire à des erreurs humaines ;
- **une culture de la transparence** qui offre à chacun une visibilité très forte sur l'activité des autres collaborateurs ;
- **la construction d'un contrôle interne** robuste et régulier.

Le calcul de la contribution du risque opérationnel à l'exigence de capital réglementaire est conduit selon la formule standard.

f. Capital de solvabilité requis et profil de risque



Alan calcule son besoin en capitaux propres conformément à la "formule standard" de la réglementation européenne Solvabilité 2.

Le niveau des chocs prévu par la réglementation ("formule standard") vise à refléter le montant de capitaux propres nécessaires pour qu'Alan puisse continuer à tenir ses engagements vis-à-vis de tous ses membres et à exercer son activité y compris dans des scénarios ayant une probabilité de se réaliser de moins de 0,5%.

Le profil de risque d'Alan tel que quantifié par la formule standard est demeuré comparable à l'exercice précédent :

- les risques liés à la gestion du portefeuille de contrats d'assurance santé (risque de souscription en santé) représentent les principaux contributeurs à l'exigence du capital réglementaire (62 % contre deux tiers fin 2020) ;
- le poids du risque de contrepartie a augmenté sous l'effet de la hausse des liquidités détenues par la Société ;
- le poids du risque opérationnel est stable (14 % de l'exigence de capital réglementaire totale).

Module de risque de la formule standard pour le calcul de l'exigence de capital sous Solvabilité 2	Capital requis fin 2021 (en M€)	Contribution à fin 2021	Contribution à fin 2020
Risque de souscription en santé <i>(Risques inhérents à la gestion d'un portefeuille d'assurance complémentaire santé)</i>	15,4	61,6%	66,2%
Risque de contrepartie <i>(Risques liés au défaut d'une contrepartie financière)</i>	5,9	23,6%	19,9%
Risque de marché <i>(Risques de perte de valeur des investissements d'Alan)</i>	0,0	0,0%	0,0%
Risque sur les actifs incorporels <i>(Risques de perte de valeur des investissements d'Alan)</i>	0,2	0,7%	1,4%
Risque opérationnel <i>(Risques de défaillance dans le fonctionnement d'Alan)</i>	3,5	14,1%	12,5%
Diversification entre les risques	-3,5		

04.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les méthodes de valorisation retenues à des fins d'établissement du bilan prudentiel s'appuient sur les méthodes requises par le code des assurances, la [directive 2009/138/CE](#) ("Solvabilité 2") et le règlement délégué 2015/35 modifié par le [règlement délégué 2020/442](#) de la Commission du 17 décembre 2019.

a. Actifs

Alan a retenu les principes suivants pour la construction de son bilan prudentiel.

Les placements d'Alan, exclusivement détenus sur des comptes à vue ou à terme, sont valorisés à leur valeur de marché sans qu'il ne soit besoin d'apporter un ajustement comptable lors de la construction du bilan prudentiel.

Les créances d'opération d'assurance sont calculées déduction faite de provisions pour impayés évaluées (50 % en cas d'impayé puis totalement en cas d'impayés sur plusieurs mois consécutifs). Il s'agit de créances de court terme qui n'appellent dès lors pas d'ajustement de leur valeur entre le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2. C'est également le cas des autres créances (État et administrations sociales, fournisseurs), à l'exception des avances en compte courant octroyées aux filiales pour accompagner leur lancement.

Les provisions techniques cédées aux réassureurs font l'objet d'une évaluation suivant la méthodologie retenue pour la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 (voir ci-dessous) ainsi que d'un ajustement pour risque de défaut du réassureur.

La valeur de marché des dépôts et de la trésorerie (comptes courants et caisse) est identique à leur valeur au bilan comptable.

Les charges constatées d'avance (compte de régularisation) ayant déjà été décaissées, elles ne font l'objet d'aucun flux de trésorerie futur et sont donc annulées dans le cadre du passage à la valeur de marché. Réciproquement ces charges déjà décaissées ne sont pas projetées dans le calcul des provisions techniques sous Solvabilité 2.

b. Provisions techniques

Segmentation - Catégories homogènes de risques



Les provisions techniques sont les réserves constituées par les sociétés d'assurance afin de régler l'intégralité de leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs assurés.

Les contrats d'assurance complémentaire santé commercialisés par Alan offrent une visibilité excellente quant au niveau des provisions:

- les montants à rembourser aux assurés sont connus très rapidement en assurance santé ;
- les outils mis en place par Alan pour déclarer facilement les montants à rembourser permettent de raccourcir encore davantage le moment où Alan dispose d'une vision complète des risques à assurer ;
- les entreprises clientes ont la possibilité de résilier chaque mois leur contrat d'assurance leur offrant une flexibilité unique par rapport au reste du marché français.

Les engagements d'assurance de la société présentent une durée particulièrement courte pour des activités d'assurance compte tenu de la nature de l'activité de la société (assurance "frais de soins") et de la structure de l'engagement contractuel. Si la société est engagée pour une durée d'un an, les entreprises clientes ont quant à elles la possibilité de résilier chaque mois leur contrat d'assurance.

Au-delà de la distinction des portefeuilles par origine géographique (France, Espagne, Belgique), la segmentation retenue pour le calcul des provisions techniques distingue deux catégories de risques homogènes :

- les contrats d'assurance frais de santé collectifs commercialisés à destination des entreprises au bénéfice des salariés et de leurs familles ;
- les contrats individuels (travailleurs non-salariés ou non).

Valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques brutes au bilan prudentiel correspondent à la valeur de marché des engagements d'assurance à la date de calcul. Elles sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et d'une marge de risque.

Alors que les provisions pour sinistres à payer statutaires s'élevaient à 17,1 M€ au 31 décembre 2021, la valeur des engagements retenue pour le bilan prudentiel atteint 37,1 M€, dont 35,7 M€ au titre de la meilleure estimation (*Best estimate*) et 1,4 M€ au titre de la marge de risques.

L'écart s'explique par :

- la prise en compte, dans le référentiel Solvabilité 2, du volume important des contrats futurs dont la couverture débute dans l'année à venir du fait de la croissance anticipée par Alan ;
- la projection de frais de gestion et d'administration par construction très supérieur au montant de frais nécessaires pour l'écoulement du stock de passifs dans un contexte de forte croissance anticipée par Alan.

Meilleure estimation des provisions

La meilleure estimation des provisions est calculée sur la base des flux financiers futurs associés aux engagements d'assurance commercialisés par Alan (primes, règlements de sinistres non encore survenus nets de recours encaissés et frais associés) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date.

Le périmètre des contrats concernés regroupe :

- les contrats en cours et dont une partie de la prime n'est pas encore acquise à la date de calcul ;
- les contrats pour lesquels Alan est déjà engagée et ne peut pas se délier contractuellement de façon unilatérale.

Les conditions générales des contrats commercialisés par Alan prévoient un renouvellement pour une date anniversaire au 1^{er} janvier. L'essentiel des engagements à valoriser au 31 décembre 2021 correspond ainsi aux contrats (renouvellement ou nouvelles souscriptions) débutant le 1^{er} janvier 2022 et pour lesquels Alan est engagée jusqu'à la fin de l'année 2022.

Les flux de trésorerie retenus pour la valorisation des provisions techniques fin 2021 reflètent les cadences les plus récentes au moment de l'élaboration des comptes. Les projections tiennent ainsi compte au plus près de l'évolution du comportement du portefeuille et des effets de l'internalisation de la gestion des sinistres.

Marge de risque

La marge de risque correspond à la somme actualisée des exigences de capital (SCR) futures jusqu'à l'extinction de l'ensemble des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6 % ainsi que prévu par l'article 39 du règlement délégué.

c. Méthodes de valorisation alternative

Non applicable.

Alan ne recourt ni à des méthodes de valorisation alternatives, ni à des dispositifs transitoires pour l'application des règles de calcul imposées par la réglementation Solvabilité 2.

d. Autres passifs

Les autres passifs d'Alan correspondent pour l'essentiel à des dettes de court terme envers des fournisseurs, l'Etat ou des organismes sociaux. Il n'y a pas besoin d'appliquer une méthode de valorisation différente de celle retenue dans les états financiers et leur valeur dans le bilan prudentiel reste donc identique à la valeur comptable.

05.

Gestion du capital

a. Fonds propres

Les capitaux propres d'Alan sont exclusivement constitués de capitaux propres effectivement versés et de primes d'émission, soit le niveau de plus élevé de qualité (*Tier 1*).

Le renforcement du bilan d'Alan a été accru en 2021 par le biais d'une augmentation de capital en avril 2021. Cette opération d'investissement pour un total de 150 M€, conduite par les fonds d'investissement Coatue Management, Dragoneer, Exor et les actionnaires historiques d'Alan.

Comme tous les exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2021.

Fin 2021 les fonds propres comptables d'Alan s'élevaient à 151 M€.

Les fonds propres prudentiels (excédent d'actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel) éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 115,7 M€, reflétant les différences de valorisation d'actif et de passif listées plus haut.

En prenant en compte les fonds propres additionnels issus de la nouvelle augmentation de capital finalisée en avril 2022, les fonds propres éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèveraient à 291 M€.

b. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Fin 2021, le niveau du capital de solvabilité requis calculé selon la formule standard s'élève à 21,5 M€.

Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s'élève à 5,4 M€, soit un montant supérieur au plancher de 2,5 M€ fixé par l'article R. 352-29 du code des assurances.

c. Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital

A fin 2021, Alan **couvre 5,4 fois l'exigence de capital de solvabilité plancher requis sous Solvabilité 2.**

A titre de comparaison la moyenne sur le marché de l'assurance en France en 2021 s'élevait à 2,5 fois*.

Alan couvre également plus de 21 fois le niveau du capital minimum requis (5,4 M€) à fin 2021.



En avril 2022, Alan a finalisé une levée de fonds (*Series E*) de 183 M€. En intégrant les fonds propres additionnels issus de cette nouvelle augmentation de capital les fonds propres d'Alan permettraient de couvrir plus de 13 fois le montant de capital requis par la réglementation Solvabilité 2 (SCR) et 54 fois le niveau du capital minimum requis à fin 2021.

*Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

06. Annexe

S23.01 Fonds propres/MCR

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	266,191,374.84	266,191,374.84			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0.00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0.00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0.00				
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090	0.00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0.00				
Reconciliation reserve	R0130	-150,498,638.89	-150,498,638.89			
Subordinated liabilities	R0140	0.00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0.00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					

Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0.00				
Total basic own funds after deductions	R0290	115,692,735.95	115,692,735.95	0.00	0.00	0.00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0.00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0.00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0.00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0.00				
Other ancillary own funds	R0390	0.00				
Total ancillary own funds	R0400	0.00			0.00	0.00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	115,692,735.95	115,692,735.95	0.00	0.00	0.00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	115,692,735.95	115,692,735.95	0.00	0.00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	115,692,735.95	115,692,735.95			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	115,692,735.95	115,692,735.95			
SCR	R0580	21,545,511.29				
MCR	R0600	5,386,377.82				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	5.3697				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	21.4788				

C0060

Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	-115,692,735.95
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	266,191,374.84
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	-150,498,638.89
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	-26,305,887.27
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	-26,305,887.27